

Quel est le processus de détermination de la protection à laquelle j'ai droit ?

Ce qui compte le plus est ce que vous dites lors de l'entretien pendant la procédure d'asile. Ensuite l'Office fédéral de la migration et des réfugiés (BAMF) étudie toutes les possibilités. Il est donc essentiel de bien vous préparer à l'entretien. Si vous n'êtes pas convaincu(e) que la décision de l'Office fédéral soit juste, exercez votre droit de saisir un tribunal.



Il est très important de se renseigner suffisamment tôt sur la procédure d'asile et les protections possibles.

Rendez-vous donc dans un centre de consultation pour demander conseil.



Pour en savoir plus rendez-vous sur:
www.einfachmeinrecht.awo.org

Mon droit à la protection

Les personnes ont le droit d'être protégées en Allemagne. Mais qu'est-ce que cela signifie exactement ?



www.einfachmeinrecht.awo.org



Puis-je être protégé en Allemagne ?

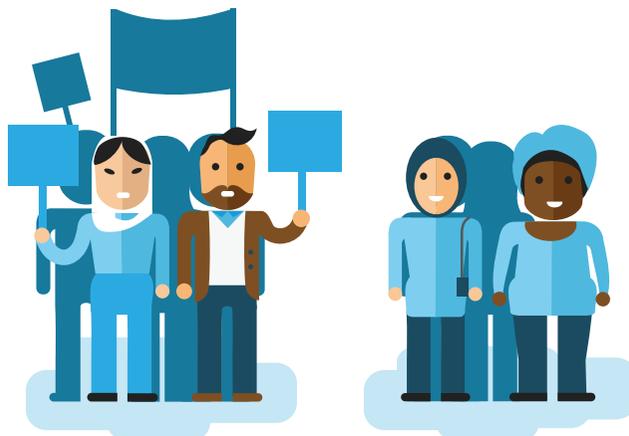
Si vous risquez des persécutions, la torture ou la mort dans votre pays d'origine, vous avez le droit d'être protégé(e) en Allemagne et d'y vivre. Si vous êtes arrivé(e) par un autre pays européen, il se peut que ce soit à ce pays de veiller à votre protection.

Qu'est-ce que cette protection ?

Tant qu'une protection est nécessaire, vous pouvez vivre, travailler, étudier et aller à l'école en Allemagne. Cela comprend également les droits sociaux, tels que le droit à des soins médicaux et une assistance pour surmonter des difficultés particulières dans votre vie.

Puis-je bénéficier du droit d'asile ou être reconnu(e) comme réfugié(e) ?

Si vous êtes victime de persécutions, par exemple en raison de votre nationalité, de votre religion, de votre opinion politique ou de votre appartenance à une certaine catégorie sociale, vous pouvez bénéficier du droit d'asile ou être reconnu(e) comme réfugié(e).



Ai-je droit à une protection subsidiaire ?

Si vous n'êtes pas victime de persécutions pour l'une de ces raisons mais subissez d'autres atteintes graves, vous pouvez bénéficier d'une protection subsidiaire. Il y a atteinte grave lorsque vous risquez la peine de mort ou la torture ou lorsque votre vie ou votre intégrité corporelle est en danger en raison d'une guerre, d'une guerre civile ou d'un conflit armé dans votre pays d'origine.



Puis-je bénéficier du principe de non-refoulement national ?

Si aucune de ces conditions n'est remplie, il peut toutefois être interdit de vous refouler. Il faut qu'il existe un risque concret pour votre vie, votre intégrité corporelle ou votre liberté.



Ou il faut qu'un refoulement conduise à une violation de vos droits fondamentaux de la personne.

En quoi ces différences sont-elles importantes pour moi ?

Les droits sociaux et la durée du titre de séjour dépendent fortement de la protection à laquelle vous allez avoir droit. Par exemple, il peut y avoir des différences en termes de regroupement familial, de droit de faire partie de la société ou d'acquisition d'un titre de séjour permanent en Allemagne.

